



LET'S GROW TOGETHER

10th floor, Standard Chartered Tower
19 Cybercity
Ebene, Mauritius

Version 2.0

POLITIQUE HYGIENE- SÉCURITÉ- ENVIRONNEMENT-SOCIAL (HSES) DE AXIAN TELECOM



Objectif de la politique :

La mission d'Axian Telecom est de créer un impact positif et durable sur le plus grand nombre de personnes à travers ses activités en étant un acteur et un accélérateur de l'inclusion financière et numérique.

La responsabilité environnementale et sociale d'Axian Telecom, qui comprend les questions environnementales, les droits des travailleurs, la santé, la sécurité et la sûreté des employés, des clients, des contractants et des communautés, revêt une importance croissante pour nos parties prenantes et doit faire partie intégrante de la politique d'Axian Telecom et contribuer à sa performance économique.

Axian Telecom et ses filiales s'engagent à mettre en œuvre efficacement un système de management approprié pour gérer ses responsabilités et ses performances en matière de HSES, ce qui leur permettra de respecter les engagements contenus dans cette politique.

1. Champ d'application de la politique

Cette politique s'applique à tous les employés, contractants et visiteurs de Axian Telecom et de ses filiales.

2. Cadre de référence

Notre politique et notre approche en matière de HSES sont fondées sur :

- La conformité par rapport aux exigences légales des pays hôtes de nos activités ;
- Les normes de performance environnementale et sociale de la Société financière internationale (SFI)¹
- Les Directives générales et spécifiques aux télécommunications du Groupe de la Banque mondiale en matière d'environnement, de santé et de sécurité²

Dans la conduite de nos activités, nous nous engageons, ainsi que nos employés, nos partenaires, nos contractants et nos clients, à :

3. Impacts environnementaux et santé et sécurité au travail

- Se conformer à toutes les lois et réglementations nationales et internationales applicables en matière d'environnement et, en l'absence de telles réglementations, appliquer les normes industrielles de manière responsable ;
- Intégrer les exigences de la HSES dans les cadres opérationnels courants et dans les phases de conception, de construction, d'exploitation et de fermeture des projets ;
- Éviter, dans la mesure où cela est possible sur le plan opérationnel et financier, l'installation de nouvelles tours dans des zones susceptibles d'avoir un impact négatif sur les sites classés AZE (Alliance for Zero Extinction) ou sur les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO³ ;
- Veillez à ce que les prestations de service, les achats ou la location d'équipements et de matériels, ainsi que toutes les autres activités avec les contractants, soient effectués de manière à réduire au minimum les conséquences négatives de la HSES et, si possible, à renforcer les possibilités de développement de la communauté ;
- Adopter une approche de tolérance zéro pour la possession, l'achat, l'échange ou la collecte d'espèces sauvages et forestières légalement protégées et/ou menacées ;
- Identifier, évaluer et gérer de manière appropriée les risques pour la santé, la sécurité, l'environnement et la biodiversité associés aux activités actuelles et futures qui pourraient affecter le personnel, les clients, les contractants et les communautés ainsi que toute autre partie prenante identifiée, conformément au cadre de référence ;
- Mettre en place des mesures adéquates de préparation et d'intervention en cas d'urgence au niveau Corporate et des différents sites, afin de garantir une intervention rapide et appropriée en cas d'urgence ;
- Encourager et soutenir nos partenaires dans l'application de nos règles de santé, de sécurité, de protection de l'environnement et de la biodiversité et considérer leur mise en œuvre comme un critère d'évaluation ;
- Évaluer et prévenir les accidents et les incidents lorsque cela est raisonnablement possible ;

¹ Les 8 SP E&S de la SFI

² Directives ESS du Groupe de la Banque mondiale

³ <https://whc.unesco.org/fr/list/>

- Communiquer aux nouveaux employés, entrepreneurs, fournisseurs, partenaires et visiteurs les règles HSES et leur objectif ;
- Fournir une formation, une supervision, des outils et des informations adéquats pour garantir un lieu de travail sûr et sain pour tous les employés et les parties prenantes ;
- Enquêter, enregistrer et communiquer tous les incidents.

4. Consommation des ressources et prévention de la pollution

- Prendre des mesures réalisables et rentables pour améliorer l'efficacité de notre consommation d'énergie et mesurer, surveiller et réduire nos émissions de gaz à effet de serre ; ;
- Adopter les meilleures pratiques reconnues en matière de gestion des déchets, mettre en œuvre une stratégie coordonnée de réduction des déchets et sensibiliser nos parties prenantes internes et externes, y compris les contractants et les fournisseurs, à cette question ;

5. Engagement des parties prenantes et mécanisme de règlement des griefs

- Respecter les différentes cultures, traditions et droits des communautés conformément aux réglementations applicables et aux meilleures pratiques locales et internationales ;
- Communiquer et consulter efficacement les communautés locales et les parties prenantes en vue de favoriser la compréhension mutuelle et les avantages partagés par la promotion et le maintien d'un dialogue et de relations de travail ouverts et constructifs ;
- Maintenir un mécanisme de communication transparent et efficace pour résoudre les griefs liés à nos opérations, accessible à tous nos employés, aux employés des sous-traitants et aux communautés entourant nos opérations ;

6. Cadre de suivi et de rapport

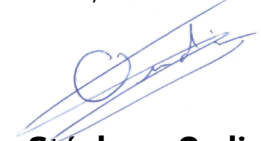
- Veiller à ce que les performances et les systèmes de HSES soient régulièrement contrôlés, audités et examinés par la direction afin d'identifier les nouveaux risques, de mesurer les progrès et les tendances, d'évaluer la conformité, de communiquer les problèmes et de favoriser une amélioration continue.
- Traduire les engagements déclarés en objectifs et en actions par le biais d'un programme de gestion relatif aux risques identifiés en matière de santé, de sécurité, d'environnement, de biodiversité et de société.
- Divulguer annuellement les performances de la HSES par le biais du rapport d'impact ou d'autre format.

7. Ressources

Axian Telecom s'engage à fournir les ressources nécessaires, tant humaines que financières, tant au niveau Corporate que des filiales, afin d'assurer le suivi et la mise en œuvre efficaces de cette politique et du système de management HSES correspondant.

Au niveau Corporate, l'Impact & Sustainability Manager est chargé de veiller au respect et à l'adhésion à cette politique et de mettre en œuvre le système de management HSES.

Maurice, 10 mars 2023.



Stéphane Oudin
CEO Axian Telecom